

Le Musée des Postes et des Communications ---

La première poste aux lettres locale trouve son origine au Moyen-Age. Des messagers chevronnés et assermentés transportaient et distribuait le courrier jusqu'au-delà des frontières. Au début du 17^e siècle, ce service de messagers avait tellement évolué que chaque localité importante disposait d'un tel service lequel comprenait des piétons, des cavaliers, parfois même des camionneurs et des bateliers qui payaient des impôts en proportion de leurs revenus. Au 18^e siècle, ce service perdait progressivement de son importance.

Une autre structure postale était instituée en fonction des nécessités du pouvoir politique. Pour l'organisation des liaisons postales, Maximilien Ier fit appel en 1490 aux membres de la famille lombarde Tassis, lesquels avaient acquis une renommée comme courriers professionnels.

En 1500, Philippe le Beau désignait François de Tassis comme "Capitaine-Percepteur des Postes" et en 1516, Charles-Quint lui confiait ainsi qu'à son neveu Jean-Baptiste, la direction générale des services postaux. En 1534, Jean-Baptiste fut pour services rendus et en 1615, le Comte Lamoral de Tassis reçut, à titre héréditaire, le droit légal du transport postal.

Etablis à Bruxelles, les Tassis firent de notre pays le carrefour de la poste internationale. Malgré une lutte permanente et acharnée avec les postes locales, les Grands-Maîtres des Postes de la famille de la Tour et Tassis conservèrent, à deux interruptions près, leur privilège environ trois siècles, jusqu'au moment où les états conscients des revenus inhérents au développement constant de la poste, en revendiquent le monopole.

En mars 1815, Guillaume Ier d'Orange prend possession de nos services postaux.

Une autre forme d'exploitation postale connaissait bientôt une expansion dans de nombreux pays européens, en l'occurrence "la poste aux chevaux". Elle fut instaurée en France par Louis XI, d'une part, par intérêt politique et militaire, et d'autre part également pour faciliter le voyage des citoyens et des étrangers en France.

Comme dans nos provinces les Grands-Maîtres avaient pu conserver les privilèges octroyés par l'Empereur, ce n'est qu'après l'entrée des armées françaises en 1792, que la Poste des Tassis est remplacée par le service français et exploitée comme service d'Etat. Dès que, en 1793, le fonctionnement de la poste aux chevaux fut réglementé par la législation, les liaisons postales entre les villes et les provinces prirent de l'extension de même que le nombre de relais sur les routes. La gestion de ces haltes postales était confiée à des "percepteurs de la poste aux chevaux", désignés par le gouvernement. Bien que ceux-ci jouissent de nombreuses libertés, ils étaient néanmoins subordonnés au Directeur de la Poste aux Lettres.

La convention avec les chemins de fer en 1837 modifia profondément le transport du courrier. En peu de temps, le réseau de chemin de fer avait pris un tel développement que les diligences et les relais devenaient sans utilité.

Si vous vous intéressez à l'histoire du Service des Postes, n'hésitez pas à rendre visite au Musée des Postes et des Télécommunications. Le Musée est situé Place du Grand Sablon, 40 à 1000 Bruxelles et est accessible gratuitement au public du mardi au samedi de 10 à 16 h., les dimanches et jours fériés de 10 à 12h.30. Sur demande écrite ou téléphonique préalable, des visites guidées sont organisées pour les écoles et autres groupements. Tél. : 02/511.77.40

PRO POST